

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 5 avril 2019

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **Mme Claudia Soler, Syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV, salue les 27 participants qui ont répondu à la convocation et les remercie de leur présence. L'AC a été convoquée par avis dans la feuille officielle le 22 mars 2019, affiche au pilier public et « tous-ménages »; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés : M. et Mme Clément et Josette Oberson, M. et Mme Cédric et Eva Chanez, M. Hans Zimmermann, M. Yann Moret

Sont nommés scrutateurs : M. Olivier Golly et Jean-Daniel Berchier

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2018 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation).
2. Comptes 2018
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Comptes d'investissement
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation
3. Investissement
 - a) Eclairage public : passage au LED pour un montant de CHF 54'000.--
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation
4. Règlement scolaire : changement de l'art. 5 : approbation
5. Nouveau règlement sur le droit de cité communal : approbation
6. Nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : approbation
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2018**
Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie l'AC pour cette approbation et la secrétaire pour la rédaction.

2. Comptes 2018

a) Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement sont présentés par chapitre, par **M. le Vice-syndic, Claude Rüttimann**. Il invite l'AC à poser au besoin des questions.

Administration

Chapitre informatique : transfert de l'hébergement des données informatiques du SITel vers Data Consulting.

Ordre Public

Participation aux autres communes (Estavayer) : participation sensiblement plus élevée que prévu à l'achat d'un camion pompe.

M. le Vice-syndic informe que ce véhicule sera présenté à la population le 13 avril prochain à la caserne des pompiers à Estavayer-le-Lac.

Enseignement et formation

Participation au CS Estavayer-Sévaz : un montant de CHF 150'000 avait été inscrit au budget. Suite à la fusion, la participation à l'école enfantine et primaire pour les élèves de Sévaz n'avait pas encore pu être calculée par Estavayer lors de l'établissement du budget. Au final la facture pour 2018 est de CHF 110'000.--. **M. le Vice-syndic** précise encore que les frais de transport des élèves sont maintenant entièrement à charge des communes ainsi que les frais d'écologie tels que matériel ou sorties. La Commune pourra facturer un montant de CHF 16.-- par élève et par jour pour les repas lors de camps.

Protection et aménagement de l'environnement

M. le Vice-syndic informe que sous peu le règlement pour l'épuration devra être adapté aux nouvelles lois. La Commune de Sévaz a mandaté un bureau d'ingénieur pour la rédaction de ce nouveau règlement. Les taxes devront être définies. Il va falloir créer des réserves pour la rénovation future du réseau d'épuration.

Aménagement du territoire

M. le Vice-syndic informe que suite au retrait de l'opposition dans le dossier Lidl, la révision du PAL peut enfin aller de l'avant.

Impôts

M. le Vice-syndic informe que la Commune subira probablement une baisse des rentrées d'impôts avec la réforme fiscale PF17.

Chapitre immeubles communaux : les deux immeubles laissent un bon bénéfice.

M. Michel Losey demande ce que représente le montant de CHF 13'788.60 dans le chapitre immeuble communal.

M. Johan Michel répond que cela comprend tout ce qui doit être changé à l'intérieur des appartements.

M. le Vice-syndic informe que les subsides pour l'immeuble de la Ferme arrivent à échéance en 2021.

Le bénéfice de l'exercice 2018 avant amortissement s'élève à CHF 383'276.40.

Tous les investissements (rond-point, arrêt de bus, etc.) ont été amortis.

Après amortissements supplémentaires de CHF 456'276.40, attribution aux réserves de CHF 30'000.-- et prélèvements sur réserve de CHF 103'000.--, le bénéfice net se monte à CHF 438.47.

b) Comptes d'investissement

La récapitulation des comptes d'investissement est présentée par **M. le Vice-syndic**.

Les projets arrêt de bus, passage sécurisé et rénovation du rond-point sont terminés et le budget a été bien tenu. La prairie fleurie à l'arrêt de bus va être semée prochainement.

M. le Vice-syndic informe que Lidl a participé pour CHF 50'000. -- à ces travaux. Le montant ne figure pas dans les comptes car il a été versé en 2019.

M. le Vice-syndic informe que les travaux de construction d'une conduite d'eau claire à la Roche seront réalisés dès août 2019.

La rénovation de l'immeuble communal est terminée et a coûté plus que ce qui avait été budgétisé. Des dégâts découverts lors du démontage du toit ont dû être réparés (vire-vent en Eternit, larmiers, etc.). Les barrières des balcons n'ont pas simplement été repeintes comme prévu, mais démontées, sablées et laquées, ce qui est plus durable à long terme.

La pose d'une barrière autour de l'immeuble la Ferme a aussi coûté un peu plus cher que devisée à cause de la hauteur du terrain et de la hauteur de sécurité de la barrière qui est de 90 cm. Il a fallu creuser, ce qui n'était pas prévu.

M. Michel Losey demande s'il y a encore des montants en transitoire pour ces rénovations et constate que le dépassement du budget est de 8 %.

M. le Vice-syndic répond que non.

M. Michel Losey demande si la place en pavés est comprise dans ce chapitre.

Mme la boursière Mireille Marmy répond que oui.

M. le Vice-syndic informe que tous ces investissements ont été payés par des liquidités et que tout est amorti.

M. le Vice-syndic présente le bilan pour information. On y voit des liquidités pour CHF 1'322'305.78. Un gros effort a été fait pour encaisser des sommes importantes dues depuis longtemps. Le prêt de CHF 500'000. -- accordé par Postfinance au taux de 0,22% sera remboursé en 2022. La réserve pour investissements futurs s'élève encore à CHF 417'000.--.

M. Michel Losey demande où ont été prélevés les montants concernant le dépassement de budget pour l'immeuble la Ferme ?

M. le Vice-syndic répond que ce montant a été prélevé dans la réserve pour investissements futurs et non dans la réserve de l'immeuble. L'idée est de créer une bonne réserve pour nos immeubles car l'entretien et la rénovation de ceux-ci coûtent chers. Un montant de CHF 60'000.- pour la réfection de la place en pavés a été prélevé sur la réserve créée en 2017.

Il informe encore que d'ici 2 ans, avec le nouveau plan comptable, il n'y aura plus la possibilité de créer des réserves mis à part pour l'eau potable et l'épuration et les déchets. Le bénéfice devra être distribué via des baisses d'impôts par exemple.

Plus aucune question n'étant formulée, **M. le Vice-syndic** passe la parole à M. Jean-Marc Losey pour le rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, informe que les comptes ont été révisés par Fidustavia SA le 13 février 2019 et que la commission s'est réunie le 12 mars 2019 pour prendre connaissance des comptes 2018. Le rapport de l'organe de révision stipule que les comptes sont tenus avec exactitude et qu'ils sont conformes à la loi suisse. En conséquence il recommande à l'AC d'approuver les comptes 2018.

c) Approbation

Mme la Syndique remercie M. Losey pour son rapport. Aucune question n'étant formulée, elle soumet les comptes de fonctionnement 2018 à l'approbation de l'AC, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes de fonctionnement 2018 à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique demande si l'AC accepte les comptes d'investissement 2018, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes d'investissement 2018 à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie l'AC pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière et la boursière Mme Mireille Marmy pour leur excellent travail.

3. Investissement

a) Eclairage public : passage au LED pour un montant de CHF 54'000. --

M. Patrick Annen, conseiller communal en charge de l'éclairage public explique que le but de cet investissement est de faire des économies d'énergie de l'ordre de 63 %. Les poteaux ne seront pas changés. La lumière sera abaissée durant la nuit. Tout le village et la zone industrielle sont concernés.

M. Olivier Golly demande quel montant sera concrètement économisé sur une année.

M. le Vice-syndic répond qu'actuellement la facture d'électricité pour l'éclairage public s'élève à CHF 5'000. --/an. L'économie est donc d'environ CHF 3'150.--. Il explique encore que dans la révision du PAL ce sera un plus pour la Commune, les questions d'énergie étant d'une grande importance.

Cet investissement sera financé par des liquidités.

M. le Vice-syndic passe la parole à M. Jean-Marc Losey pour le rapport de la commission financière.

b) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, donne lecture de la prise de position de la commission financière qui s'est réunie le 12 mars 2019. La commission recommande à l'AC de voter favorablement car elle estime que cet investissement sera bénéfique et acceptable pour la Commune.

c) Approbation

Mme la Syndique remercie M. Losey pour la lecture de la prise de position et demande à l'AC d'approuver l'investissement de CHF 54'000.— pour le passage au LED de tout l'éclairage public de la Commune.

L'AC approuve l'investissement de CHF 54'000. — pour le passage au LED de tout l'éclairage public de la Commune à main levée à l'unanimité.

4. Règlement scolaire : changement de l'art. 5

Mme la Syndique informe que le règlement scolaire a été approuvé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport le 8 février 2018 à l'exception de l'art. 5 qui n'a pas pu être approuvé en raison de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 déclarant anticonstitutionnelles les participations des parents aux frais de fournitures scolaires et des activités scolaires obligatoires. Afin de supprimer formellement l'art. 5 du règlement du 5 décembre 2017 et de le remplacer par un nouvel art. 5 il faut passer par l'AC. Le nouvel art. 5 prévoit qu'une contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires peut être facturée aux parents à hauteur de CHF 16. --/jour/enfant. En résumé, le texte qui prévoyait une participation financière des parents aux fournitures scolaires et activités (camps, etc.) a été supprimé.

Au vu de ce qui précède, **Mme la Syndique** demande à l'AC si elle accepte la suppression de l'art. 5 du règlement scolaire du 5 décembre 2017 et son remplacement tel que présenté.

L'AC approuve la suppression de l'art. 5 du règlement scolaire du 5 décembre 2017 et son remplacement tel que présenté à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique informe que le règlement d'application a été modifié dans ce sens et approuvé par le Conseil communal le 5 mars 2019. Elle remercie l'AC pour ce vote positif.

5. Nouveau règlement sur le droit de cité communal

Mme la Syndique informe que chacun a pu prendre connaissance de ce nouveau règlement sur le site Internet de la Commune. Il a été élaboré selon le règlement type de l'Etat de Fribourg. Aucune question n'étant formulée, **Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement sur le droit de cité communal.

L'AC approuve le nouveau règlement sur le droit de cité communal à main levée par 31 voix (avec les 5 Conseillers communaux) et une abstention.

6. Nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Mme la Syndique informe que chacun a pu prendre connaissance de ce nouveau règlement sur le site Internet de la Commune. Il a été élaboré selon le règlement type de l'Etat de Fribourg. Aucune question n'étant formulée, **Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

L'AC approuve le nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires à main levée par 31 voix (avec les 5 Conseillers communaux) et une abstention.

7. Informations du Conseil communal

M. Johan Michel, conseiller communal responsable des déchets, donne des explications quant à l'élaboration du nouveau règlement sur les déchets. Il informe que suite à la signature d'une convention avec l'entreprise RG Récupération SA et à la décision de l'AC du 5 décembre 2017 de passer de la taxe au sac à la taxe au poids, un projet de règlement relatif à la gestion des déchets a été élaboré par le Conseil communal et transmis au Service de l'Environnement pour préavis début février 2018. Le canton se trouvant pour la première fois confronté à ce modèle de fonctionnement et sans vraiment le comprendre nous a demandé beaucoup de changements et d'adaptations. M. le Conseiller d'Etat Steiert a adressé un courrier à toutes les Communes ayant signé la convention avec RG Récupération SA pour leur rappeler les points à développer dans les nouveaux règlements et proposer l'aide des juristes de ses services pour la rédaction de certains articles. Tous ces échanges ont pris du temps et le Conseil communal a finalement transmis une nouvelle version du règlement au Service de l'Environnement le 14 décembre 2018. En date du 14 février 2019 une réponse du canton est arrivée, demandant d'ajouter un article concernant les déchets urbains des entreprises de moins de 250 employés. Cet article est nécessaire avec l'entrée en vigueur de l'OLED le 1^{er} janvier 2015 (applicable dès le 1^{er} janvier 2019) mais difficile à mettre en place. Le Conseil communal est en discussion avec la juriste du Service de l'Environnement et attend des réponses. Il espère pouvoir présenter le nouveau règlement lors de la prochaine AC.

M. Johan Michel remercie la Secrétaire communale pour toutes les heures qu'elle a déjà passées à travailler sur ce sujet.

8. Divers

Mme la Syndique passe la parole à l'AC.

M. Michel Losey demande au Conseil communal d'étudier la faisabilité de mise en sens unique de la route d'accès depuis la route cantonale au quartier des Essertons. Il constate des dégâts dans les bords de ses parcelles des deux côtés de la route, un croisement de 2 voitures étant impossible sur une route d'une largeur de 2m/2m50.

M. Noël Singy informe que lors de la mise à l'enquête des Essertons cette proposition avait déjà été faite par le canton mais finalement pas appliquée.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal va étudier cette demande.

M. Eric Dubey signale que lorsqu'il y a du vent du papier peut s'envoler depuis la déchetterie et qu'il le retrouve dans les champs. RG Récupération SA n'a pas posé les filets qui étaient prévus.

M. Claude Rüttimann répond que ces filets viennent d'être installés et que RG Récupération est conscient de ce problème.

M. Fernand Losey signale qu'il y a aussi des déchets qui s'envolent depuis chez Lidl et qu'il en a trouvé jusque devant sa maison.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h21. Elle offre au nom de la Commune le verre de l'amitié.

Ainsi fait à Sévaz le 7 avril 2019

Approuvé par l'Assemblée communale du 10 décembre 2019

Claudia Soler
Syndique



Madeleine Vioget
Secrétaire communale